

## **Ratification de la Convention sur la Violence et le Harcèlement au travail**

Maurice a ratifié, le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Convention No190 de l'ILO (International Labour Organisation) sur la Violence et le Harcèlement.

Une cérémonie virtuelle s'est tenue à cet effet au Ministère des Affaires Etrangères au Newton Tower à Port Louis. Ratification effectuée par le ministre du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation **Soodesh Callichurn**, via visio-conférence avec le Directeur Général de l'ILO Guy Ryder (intervenant depuis Genève).

Notre île marque une fois de plus l'histoire en devenant le premier pays de l'océan Indien et le troisième du continent africain à ratifier la très attendue Convention élaborée par l'ILO sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Les représentants des travailleurs, divers syndicats (Reaz Chuttoo, Jane Rago, Deepak Benyadin et Radhakrishna Sadien) qui ont été partie prenantes de cette initiative, étaient aussi présents à cette cérémonie.

La décision de Maurice d'être parmi les premiers pays à ratifier la présente convention est preuve de sa volonté d'infliger des amendes et des peines d'emprisonnement quatre fois plus sévères que pour tout autre délit ou infraction à la législation du travail contre les auteurs de toute forme de violence à l'encontre des travailleurs dans le cadre de leur travail au titre de la Convention.



